LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

**Question écrite de Monsieur Emile Meunier et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative à l'accompagnement de la Ville dans la négociation avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes**

Depuis avril 2026, la Ville a rouvert la discussion avec le Paris Saint-Germain sur l'avenir du Parc des Princes, vente ou bail emphytéotique compris. Un comité de pilotage s'est réuni le 25 juin, et l'exécutif évoque un accord à l'automne.

Cette opération est exceptionnelle pour la Ville. Les services de l'urbanisme sont parfaitement compétents pour céder ou mettre à bail un bien immobilier. Mais le Parc des Princes n'est pas un simple immeuble : sa valeur tient à l'activité économique qu'il accueille, et sa négociation relève davantage de la valorisation d'une entreprise que d'une cession foncière. Pour la Ville, c'est un « once in a lifetime deal ». En face, Qatar Sports Investments en négocie de semblables en permanence et il s'est entouré d'une batterie d'avocats et de banquiers conseil. Les conseils spécialisés disposent en effet des références de cessions et de concessions de stades en Europe, connaissent les pièges de ces montages et tirent les leçons des opérations passées.

Au groupe de travail transpartisan du 4 juin 2026, il a été indiqué que des assistances à maîtrise d'ouvrage étaient envisagées sur les questions juridiques et de valorisation. Quatre mois plus tard, le Conseil de Paris ne sait toujours pas si la Ville est accompagnée, ni par qui.

**En conséquence, Émile Meunier et les élus du groupe Nouveau Paris Populaire demandent à Monsieur le Maire si la Ville s'est entourée d'un conseil spécialisé pour mener cette négociation et, le cas échéant, lequel, pour quelle mission et avec quelles garanties d'indépendance à l'égard du Paris Saint-Germain et de son actionnaire.**